

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020

Excusés : Florent JOURDAIN, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD

A l'ouverture de la séance, le maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur sauvagement assassiné pour avoir fait son métier.

## **1. Administration générale**

### Règlement intérieur

Par l'article L2121-8, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 prévoyant l'obligation pour les communes de 1 000 habitants ou plus de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de règlement intérieur présenté.

### Recensement de la population

Pour effectuer le recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021, le conseil municipal décide de créer 3 postes d'agents recenseurs.

Une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 2 119 Euros, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés pour préparer et réaliser l'enquête sera versée à la commune

## **2. Finances**

### Détermination tarifs 2021

Le conseil municipal fixe, pour l'année 2021, les tarifs suivants :

### **Droits de place – Foires et Marchés**

Marché-foire pour non abonné Tarif au ml	1.00 €
Perception minimale	5.00 €
Abonnement aux marchés du mardi ou samedi, payable en mars en un seul versement (2 mois gratuit) : tarif au ml	35.00 €

Abonnement aux marchés du mardi et samedi, payable en mars en un seul versement (2 mois gratuit) : tarif au ml	70.00 €
Abonnement aux foires, payable en mars en un seul versement (2 mois gratuit) : tarif au ml	8.00 €
Camion outillage	30.00 €
Forfait du Mardi	50.00 €
Forfait autres jours	
Cirques, spectacles itinérants, forains Caution	500.00 €

### **Concessions cimetièrè**

Concession en pleine terre - achat ou renouvellement 30 ans	54.00€/m <sup>2</sup>
Concession en pleine terre - achat ou renouvellement 50 ans	92.00€/m <sup>2</sup>
Columbariums ou cavurne - achat ou renouvellement 15 ans	500.00 €
Columbariums ou cavurne - achat ou renouvellement 30 ans	900.00 €
Fourniture et pose plaque mémoire	Prix facturé à la commune par PFG

### **Location de matériels**

Friteuse, sono, gaufrier	20.00 €
--------------------------	---------

### **Location de salles**

<b>Salle polyvalente (grande salle seule ou avec mezzanine + petite salle réunion)</b>		
Associations d'Arinthod + ADAPEMONT + associations caritatives (activités régulières et AG : Gratuit)	Demi-journée été	30.00 €
	Demi-journée hiver	50.00 €
	Journée été	60.00 €
	Journée hiver	100.00 €
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée été	60.00 €
	Demi-journée hiver	100.00 €
	Journée été	120.00 €
	Journée hiver	200.00 €
MSA visites médicales	Eté	30.00 €
	Hiver	50.00 €
Particuliers	Pas de location	
Ecoles, collège	gratuit	
Collectes, don du sang	Gratuit	
<b>Mezzanine seule - réunion uniquement</b>		
Association d'ARINTHOD + ADAPEMONT + Associations caritatives	Demi-journée été	20.00 €
	Demi-journée hiver	40.00 €
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée été	20.00 €
	Demi-journée hiver	40.00 €
Particuliers	Pas de location	
Ecoles, collègè	Gratuit	
Collectes, don du sang	Gratuit	
<b>Petite salle de réunion avec ou sans cuisine</b>		

Association d'ARINTHOD + ADAPEMONT + Associations caritatives	Gratuit	
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée été	15.00 €
	Demi-journée hiver	30.00 €
	Journée été	30.00 €
	Journée hiver	60.00 €
Particuliers	Demi-journée été	15.00 €
	Demi-journée hiver	30.00 €
	Journée été	30.00 €
	Journée hiver	60.00 €
Ecoles, collège	Gratuit	
Collectes, don du sang	Gratuit	
<b>Salle RDC Mairie – Pas d'activités commerciales, réunion uniquement</b>		
Association d'ARINTHOD + ADAPEMONT + Associations caritatives	Gratuit	
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée	20.00 €
	Journée	40.00 €
Particuliers	Demi-journée	20.00 €
	Journée	40.00 €
Ecoles, collège	Gratuit	
Collectes, don du sang	Gratuit	
<b>Salle de convivialité Chisséria– capacité de 60 personnes -Pas d'activités commerciales</b>		
Association d'ARINTHOD + ADAPEMONT + Associations caritatives	Gratuit	
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée été	30.00 €
	Demi-journée hiver	50.00 €
	Journée été	60.00 €
	Journée hiver	100.00 €
Particuliers	Demi-journée été	30.00 €
	Demi-journée hiver	50.00 €
	Journée été	60.00 €
	Journée hiver	100.00 €
Ecoles, collège	Gratuit	
Supplément cuisine	70.00 €	
Caution	250.00 €	

### Indemnités de conseil au trésorier

Le conseil municipal approuve le versement des indemnités de conseil au trésorier qui s'élève pour l'année 2020 à 45,73 €.

### **3. Intercommunalité**

#### Modification statutaire pour l'intégration d'équipements touristiques autour du lac de Vouglans

Considérant le projet de développement et d'aménagement élaboré par les élus de Terre d'Emeraude Communauté consistant à

redynamiser son offre, créer une identité touristique au territoire ainsi que maintenir voire renforcer le maillage territorial,

Considérant la nécessité de modifier les statuts afin de transférer à la Communauté de Communes, une compétence facultative concernant la gestion des équipements touristiques et économiques qui présentent un intérêt intercommunal situés autour du lac de Vouglans (camping, plages, ports, bâtiments à vocation commerciale et économique, etc...)

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude en matière de tourisme pour l'intégration d'équipements touristiques autour du lac de Vouglans

#### Désignation du représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Cette commission obligatoire mise en place à la Communauté de Communes depuis l'application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) est saisie lors de tout transfert de compétence ou de modification de l'intérêt communautaire.

La CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées entre les collectivités communes et communauté de communes.

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant, le conseil municipal désigne à l'unanimité, Jean-Charles GROSDIDIER pour siéger à cette commission.

#### **4. Environnement**

Dans la mise en œuvre du contrat Natura 2000 dans sa globalité, deux difficultés sont rencontrées :

→La réalisation de la restauration du réseau hydrographique du marais de Vogna telle qu'elle était prévue dans le temps et la forme dans le contrat est remise en cause.

L'étude topographique a révélé que ce qui était considéré comme des drains sont d'anciens cours d'eau modifiés, ce qui nécessite d'effectuer de nouvelles études complémentaires (études hydrologique, études de la faune aquatique) et d'envisager des techniques de restauration plus adaptées.

→La réalisation des travaux de débroussaillage manuel et des travaux d'arrachage et de fauche de verge d'or nécessitent un dépassement des heures de travail par rapport au prévisionnel.

Par conséquent, le conseil municipal sollicite auprès de la Direction Départementale des Territoires, la modification du contrat initial dans le respect de l'enveloppe financière globale

soit :

Abandon des travaux de restauration hydrologique du marais de Vogna. Un projet de restauration du réseau hydrologique du marais de Vogna sera étudié par le Département du Jura, suite à la labellisation ENS du site en 2020.

Les fonds initialement destinés à ce poste seront réattribués sur les postes de réouverture du milieu et de lutte contre la verge d'or.

Abandon des travaux d'entretien par fauche sur le marais de Brenay qui risqueraient de provoquer un tassement du sol et gêneraient le développement des groupements végétaux caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire sur le site de Brenay.

Intégration de travaux de broyage mécanique de la strate arbustive sur les parties les plus denses du marais de Vogna, en complément des travaux de débroussaillage manuel

Intégration de travaux de broyage des tas de produits de coupe présents sur l'ensemble du marais de Vogna

Création de 3 mares au lieu de 5 prévues initialement

Prolongation du contrat d'une année, soit jusqu'en 2022.

## **5. Questions et informations diverses**

### Dispositif « Petites Villes de Demain »

Nouveau dispositif national ayant pour objectif d'accompagner 1000 territoires de moins de 20 000 habitants dans leurs projets de revitalisation de leurs bourgs.

Le budget prévisionnel de l'Etat alloué à ce programme est de 3 milliards pour les six ans à venir et résultent de la mobilisation des partenaires nationaux (ministères de la cohésion des territoires et de la transition écologique, la banque des territoires, le Cerema, l'ANAH, l'ADEME).

Les territoires retenus pourront bénéficier de mesures d'accompagnement, notamment ingénierie et des crédits de la relance pour le financement de leurs projets.

Les communes de Moirans et d'Arinthod ont été identifiées par la Préfecture comme éligibles à ce programme (Moirans déjà inscrit depuis décembre 2019).

Aussi, le conseil municipal, engagé dans la revitalisation de son centre bourg, décide de s'inscrire à ce nouveau dispositif au côté de la commune de Moirans et de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude.